

Direction de l'Action éducative

Service Accueil

Tél : 01 30 40 50 90

sscolaire@ville-taverny.fr

**LISTE DES PIÈCES POUR UNE PREMIÈRE CONSTITUTION DE DOSSIER PERISCOLAIRE
2024/2025**

- Livret de famille ou extraits d'acte de naissance des enfants à charge datant de moins de 3 mois
- Pièces d'identité des responsables légaux de l'enfant à inscrire (père et mère)
- Carnet de vaccinations de(s) l'enfant(s) à inscrire
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (Energie – Eau – Téléphone fixe)
- En cas d'hébergement : pièce d'identité de l'hébergeant, justificatif de domicile de l'hébergeant et attestation sur l'honneur de l'hébergeant
- N° Allocataire CAF
- Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 des adultes du foyer
- Attestation d'assurance – responsabilité civile pour la famille ou Assurance couvrant les activités extra-scolaires (n° de contrat)
- Jugement de divorce / justificatif de garde alternée ou partagée accompagné du calendrier signé des deux parents si accord amiable
- Autorisation du parent absent avec copie CNI (pour les adultes non mariés, séparés, avec reconnaissance de l'enfant)

Si paiement des factures Accueils de loisirs et Restauration par prélèvement automatique, en cas uniquement de 1^{ère} demande d'autorisation de prélèvement ou changement de coordonnées bancaires

- Autorisation de prélèvement téléchargeable sur le site internet, depuis votre compte famille ou à disposition à l'Accueil de la Direction de l'Action éducative dûment renseignée, datée et signée.
- RIB (Relevé d'Identité Bancaire)

Ces documents sont destinés au service Accueil de la Direction de l'Action éducative et à la société sOgeres, délégataire du service de restauration scolaire.